

## **Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (résolution 2025-05-106)**

Considérant que lors de la séance du 7 avril dernier, le directeur général et greffier-trésorier a déposé, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Je fais donc rapport aux citoyennes et citoyens de la Municipalité des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour cet exercice.

L'année 2024 s'est terminée avec un surplus de l'exercice financier de 1 210 749 \$. Le surplus accumulé non affecté (surplus libre) est passé de 1 577 506 \$ à 1 641 839 \$, montrant ainsi que la municipalité de Saint-Esprit est en excellente santé financière.

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2024 a été marquée par des travaux importants, dont :

- Mise à niveau de la station d'épuration;
- Plan de protection de la source d'eau potable (PPS);
- Acquisition d'un tracteur à gazon, d'un camion, d'équipements de déneigement et d'une remorque benne;
- Acquisition d'un serveur informatique;
- Travaux et déménagement des bureaux municipaux;
- Réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette;
- Aménagement du parc Villemaire;
- Aménagement du parc/stationnement de la rue Principale;
- Acquisition du 100-102 Place des Loisirs;
- Conversion au DEL de l'éclairage de rue dans le secteur rural;
- Amélioration du drainage sur la rue Grégoire.

Le contrôle serré de l'administration municipale appliqué tout au long de l'année a permis de faire un suivi conforme des dépenses courantes et de celles de divers projets. Nous souhaitons, en terminant, en profiter pour souligner le travail acharné de toute l'équipe municipale qui permet la réalisation de ces projets.

Germain Majeau, Maire  
Le 5 mai 2025

RAPPORT FINANCIER  
SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		<b>Budget 2024</b>	<b>Réalisations 2024</b>	<b>Réalisations 2023</b>
<b>Revenus</b>				
Fonctionnement	1	4 871 538	6 065 139	5 077 257
Investissement	2		1 921 546	1 559 814
	3	4 871 538	7 986 685	6 637 071
<b>Charges</b>	4	5 202 630	5 588 816	4 936 739
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	(331 092)	2 397 869	1 700 332
Moins : revenus d'investissement	6		(1 921 546)	(1 559 814)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	(331 092)	476 323	140 518
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>				
Amortissement des immobilisations	8	733 290	906 235	811 821
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9		28 076	36 909
Remboursement de la dette à long terme	10	(406 266)	(548 561)	(324 875)
Affectations				
Activités d'investissement	11	(92 200)	(200 161)	(42 900)
Excédent (déficit) accumulé	12	100 268	253 907	131 369
Autres éléments de conciliation	13		294 930	
	14	331 092	734 426	612 324
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15		<b>1 210 749</b>	<b>752 842</b>